



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04-77-44-51-96

PV N° 4 DU SAMEDI 11/09/2021

Réunion du 6 septembre 2021

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709

INDISPONIBILITES

M. COLLANGES Thibault : 18 au 20 septembre

Melle PIVOT Eloïse : du 30 octobre au 7 novembre

M. BARRIERE Louis : le 17 septembre

M. BERNIGAUD Kilian : les 12 et 26 septembre ; les 10, 17 et 24 octobre ; les 7, 14 et 21 novembre ; les 5 et 12 décembre ; le 27 février ; les 6 et 27 mars ; les 3, 10 et 24 avril ; les 1^{er}, 8 et 22 mai ; les 5 et 12 juin

AVIS AUX ARBITRES DOSSIERS RENOUELEMENT

RAPPEL

Les arbitres suivants sont priés de se positionner pour la saison en cours, via courrier.

- **Rien reçu à ce jour, ni dossier administratif, ni dossier médical :**

MM KOCAK Abdulkaki - BISSAY Matthieu - COMBAZ Emilien - MARCHAND Bixente - VERNIER Melvin.

- **Dossier médical incomplet**

MM. ALI SOUF Ben Ousmane, ASSIF Soulaïman.

AVIS AUX CLUBS

Pour pallier au manque criant d'arbitres, une cession de formation aura lieu **les 25 et 26 septembre et les 2 et 3 octobre 2021. Lieu à déterminer**

Merci d'envoyer vos candidatures (dossier à télécharger sur le site du District de la Loire, rubrique arbitrage, onglet « devenir arbitre »).

ASSEMBLEE GENERALE

Le **DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021** : Arbitres (jeunes et seniors) **secteur NORD** (uniquement), **au stade Galliéni de Riorges.**

- D1 + AA + GAP Séniors + D2 : théorie de 8h à 9h30 et terrain de 9h30 à 10h30.

- D3 + D4 + D5 : théorie de 9h30 à 11h et terrain de 11h à 12h.

- JAD : théorie de 14h à 15h et terrain de 15h à 16h.

Tous les arbitres (jeunes et seniors) devront venir sur la tranche horaire concernée et seulement celle-ci. Chaque arbitre devra venir avec son propre masque. Dans les salles, le port du masque sera obligatoire. Des bornes de gel hydro-alcoolique seront mises à disposition.

Prévoir baskets ou striés pour les tests physiques.

Tous les arbitres, ainsi que les personnes de l'organisation, devront être **OBLIGATOIREMENT** en règle avec le **PASS SANITAIRE**. A défaut, la personne sera refusée à l'AG et, s'il s'agit d'un arbitre ou jeune arbitre, sera comptabilisé comme absent.

Les jeunes arbitres mineurs (12-17 ans) ne seront pas soumis au **PASS SANITAIRE**, comme cela est précisé dans le protocole national. Mesure applicable seulement à partir du 1er octobre 2021.

CONVOCAATION

- **Groupe JAD – Convocation à 14h**

Melle. PIVOT Eloïse

MM. ABDELKRIM Mohamed, ACAR Eray, ACAR Melih, ALI SOUF Ben, ARROUE Enzo, ASSIF Soulaïman, BARRIERE Louis, BISSAY Matthieu, BISSUEL Noë, CAN Halil, COLLANGES Thibaut, COMBAZ Emilien, DEPORTE Titouan, DIEUX Jason, GOZUDOK Semih



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

Can, KHEBAL Ryad, KOCAK Abdulsamed, MARCHAND Bixente, NIGROU Zacharia, PRUNET Gaspard, SAVSET Sefer, VERNIER Melvin.

PROTOCOLE SANITAIRE

Comme cela vous a déjà été communiqué individuellement par mail, la CDA tient à vous confirmer qu'en application du protocole sanitaire FFF de reprise des compétitions régionales et départementales, le **PASS SANITAIRE sera OBLIGATOIRE** sur toutes les rencontres sous l'égide du District de la Loire (y compris les compétitions par délégation), ainsi que toutes les manifestations organisées par la CDA.

Nous vous communiquerons ultérieurement les modalités complémentaires quant à l'application autour des rencontres. Inutile de se presser sur votre téléphone pour demander plus d'informations que nous n'avons pas officiellement à ce jour.

Je vous invite à prendre connaissance dans les détails du protocole FFF mis en ligne sur le site du DLF.

Ce protocole s'applique pour toutes les personnes désignées par la CDA (membres CDA, arbitres, jeunes arbitres, observateurs, accompagnateurs...)

Pour les jeunes arbitres mineurs (12-17 ans), cette mesure entrera en application à partir du 1er octobre 2021.

AVIS IMPORTANT AUX ARBITRES

Pour les rencontres officielles à venir, tous les joueurs doivent être en possession de leur « pass sanitaire ». Dans le cas contraire, vous ne devez pas cautionner la participation de ces joueurs qui reste sous la responsabilité de leur club et vous devrez établir un rapport sur cette situation.